



## DÉLIBÉRATION

### du Conseil d'Administration de l'Université Bretagne-Sud

Séance du 15 juillet 2020

#### **Délibération n°47-2020 : Modification des tarifs Formation Professionnelle et Alternance applicables à compter du 16 juillet 2020 libellés « Tarifs Service Formation Professionnelle et Alternance »**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L613-3 et suivants, L711-1, L719-4, R613-32 et suivants ;

Vu le code du travail, et notamment ses articles L6111-1 et suivants, L6411-1 et suivants, et R6111-1 ;

Vu le décret 2019-956 du 13 septembre 2019 fixant les niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage

Vu les statuts de l'Université de Bretagne Sud,

Vu la délibération n° 35-2019 du Conseil d'Administration de l'UBS en date du 5 juillet 2019,

Vu l'avis n°31-2020 rendu par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire en date du 26 juin 2020,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Approuve les modifications des tarifs Formation Professionnelle et Alternance applicables pour l'année universitaire 2020-2021, à compter du 16 juillet 2020, libellés « Tarifs Service Formation Professionnelle et Alternance ».

Membres en exercice : 30  
Membres présents : 22  
Membres représentés : 5

Suffrages exprimés : 24

- Pour : 24
- Contre : 0

Abstentions : 3

Ne prend pas part au vote : 0

*Visa de la Présidente*

*Virginie DUPONT*

Documents en annexe : Tarifs Services Formation Professionnelle et Alternance applicables à partir du 16 juillet 2020.